

**Syndicat Mixte Loire & Goulaine**

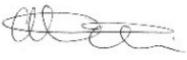
**Etude Bilan du Contrat Territorial du bassin versant de la Goulaine :  
Volet Milieux Aquatiques  
Volet Pollutions Diffuses**



*Proposition de recommandations*

**RAPPORT**

*Version finale*

Rédacteur	Visa	Approbateur	Visa	Intitulé version	Date
Corinne GONDAL (Envilyls) Yvonnick FAVREAU (Hydro Concept)				Version Finale suite au Copil du 6 juillet 2021	25 juin 2021

## Table des matières

---

INTRODUCTION .....	4
1 RAPPEL DU JUGEMENT EVALUATIF .....	7
1.1 <i>La pertinence</i> .....	7
1.2 <i>La cohérence</i> .....	8
1.3 <i>L'efficacité</i> .....	9
2 PROPOSITION DE RECOMMANDATIONS .....	10
2.1 <i>Éléments de cadrage</i> .....	10
2.2 <i>Définition d'une stratégie d'actions</i> .....	12
2.3 <i>Définir les enjeux spécifiques au territoire</i> .....	13
2.4 <i>Des objectifs stratégiques pour répondre aux enjeux</i> .....	14
2.5 <i>Proposition d'objectifs opérationnels</i> .....	16
ANNEXES : FICHES RETOURS D'EXPERIENCES .....	22

## Index des Figures

---

Figure 1 : Articulation entre Contrat Territorial et Contrats de filières. Source SMLG .....	5
Figure 2 : Présentation du territoire d'étude.....	6
Figure 3 : Rappel sur les concepts de l'évaluation de politiques publiques .....	7
Figure 4 : Territoire du futur Contrat Territorial .....	10
Figure 5 : Les clés de réussite d'une approche multithématique.....	11
Figure 6 : Schéma de logique de stratégie d'actions .....	13

## Index des Tableaux

---

Tableau 1 : Liste des recommandations et descriptions.....	21
--	----

## Table des sigles et abréviations

---

- AAC : Aire d’Alimentation de Captage
- AB : Agriculture Biologique
- AELB : Agence de l’Eau Loire Bretagne
- BNI : Bas Niveau D’Intrants
- BV : Bassin Versant
- CCI : Chambre de Commerces et D4industries
- CMA : Chambre des Métiers et de l’Artisanat
- COPIL : Comité de Pilotage
- COTECH : Comité Technique
- CT : Contrat Territorial
- DAU : Document Administratif Unique
- DCE : Directive Cadre sur l’Eau
- DIG : Déclaration d’Intérêt Général
- HVE : Haute Valeur Environnementale
- MA : Milieux Aquatiques
- MAE/MAEc : Mesure Agro Environnementale Climatique
- OPA : Organisation Professionnelle Agricole
- ORE : Obligation Réelle Environnementale
- PAT : Plan d’Alimentation Territorial
- PSE : Paiements Pour Services Environnementaux
- SAGE : Schéma d’Aménagement et de Gestion des Eaux
- SMLG : Syndicat Mixte Loire Goulaine
- TBV : Tête de bassin Versant

## INTRODUCTION

Le bassin versant de la Goulaine est situé à une vingtaine de kilomètres à l'Est de Nantes., il s'étend sur 13 communes du Pays du Vignoble Nantais, au Sud-Est du département de la Loire Atlantique. La Goulaine et La Boire de la Roche constituent les deux masses d'eau de ce bassin versant.

La Boire de la Roche ou canal des Bardets, affluent le plus important, traverse la vallée maraichère et rejoint la Goulaine dans sa partie aval. La Goulaine regagne la Loire en aval des ouvrages hydrauliques sur la commune de Basse Goulaine. Le marais occupe le fond d'une dépression naturelle composée de deux cuvettes qui sont séparées par le goulet du Pont de l'Ouen. En période hivernale, il sert de zone d'expansion au débordement de la Goulaine, formant une vaste zone inondable de 1 000 ha environ.

La superficie totale du bassin versant de la Goulaine est de 191,4 km<sup>2</sup>. Le linéaire de cours d'eau (hors marais) est de l'ordre de 200 km, soit une densité de cours d'eau de 1 km par km<sup>2</sup>.

70% de la superficie est concernée par une activité agricole. Cette activité concerne 3 filières : la viticulture ; le maraichage et la polyculture-élevage. Ceux sont environ 266 exploitations qui sont présentes sur ce bassin versant.

Le Syndicat Mixte Loire et Goulaine (SMLG) a été créé en 2009. Il est issu de la fusion de deux syndicats : le SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) Loire et Goulaine pour la gestion hydraulique et le SIDEGM (Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Découverte du marais) pour les activités de découverte. Aujourd'hui, il regroupe : La Communauté de Communes Sèvre et Loire, Clisson, Sèvre et Maine Agglomération, Nantes Métropole, La commune de Basse-Goulaine, La commune de Haute-Goulaine et La commune de la Haye-Fouassière. Les compétences varient selon les territoires :

- compétences en matière GEMAPI et de concertation dans le domaine de l'eau pour la Communauté de Communes Sèvre et Loire, Clisson Sèvre et Maine Agglomération et Nantes Métropole., de gestion de sites naturels protégés (Natura 2000) et d'animation-tourisme,
- compétences Découverte et valorisation du marais de Goulaine et de son bassin versant pour la Communauté de Communes Sèvre et Loire, la commune de la Haye-Fouassière, la commune de Haute-Goulaine et la commune de Basse-Goulaine.

En 2012, deux études d'états des lieux sur les volets milieux aquatiques et pollutions diffuses ont mis en évidence une mauvaise qualité des masses d'eau et ce sur plusieurs paramètres : phosphore, pesticides, nitrates, indicateurs biologiques et matières organiques.

De ce fait, le SMLG a engagé des actions de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux. Un contrat territorial a donc été mis en œuvre sur la période 2016-2020 basé sur les enjeux jugés prioritaires, issus du SAGE Estuaire de la Loire :

- « Changement des pratiques » (volet Bassin Versant),
- « Lutte contre l'érosion, le ruissellement et le transfert d'éléments polluants » (volet Bassin Versant),
- « Restauration de la morphologie des cours d'eau » (volet Milieux Aquatiques),
- « Résorption des pollutions liées à l'assainissement » (volet Bassin Versant),
- « Gestion du marais » (volet Milieux Aquatiques),
- « Communication, sensibilisation, formation » (volets Milieux Aquatiques et Bassin Versant).

Le SMLG est l'unique maître d'ouvrage des actions contenues dans le contrat territorial.

Le volet agricole est abordé dans les objectifs stratégiques suivants :

- Changement des pratiques,
- Lutte contre l'érosion, le ruissellement et le transfert d'éléments polluants,
- Communication, sensibilisation, formation.

Comme expliqué en préambule, l'agriculture du territoire se répartie sur 3 filières : viticulture, maraichage et polyculture-élevage. Concernant la viticulture et le maraichage des actions spécifiques sont contenues dans des contrats de filière :

- **Viticulture :**

Des actions sont contenues dans Contrat de filière viticulture signé directement entre la Chambre d'Agriculture et l'AELB sur un territoire plus large que le Bassin Versant de la Goulaine. Le SMLG assiste aux comités de pilotage et met en œuvre le suivi de la qualité des eaux à l'exutoire du site-pilote viticole retenu sur son territoire. Il met également en œuvre des aménagements anti-érosifs et de lutte contre les transferts de polluants.

- **Maraîchage :**

Des actions sont contenues dans un Contrat de filière maraîchage signé directement entre la Fédération des maraîchers nantais et l'AELB sur un territoire plus large que le Bassin Versant de la Goulaine. Le SMLG assiste aux comités de pilotage et met en œuvre le suivi de la qualité des eaux. Il met également en œuvre des aménagements anti-érosifs et de lutte contre les transferts de polluants.

Le contrat territorial du Bassin Versant de la Goulaine pour le volet agricole agit donc en priorité sur la filière polyculture élevage et est en relation avec les deux contrats de filières (maraîchage et viticulture) pour suivre les actions menées en parallèle.

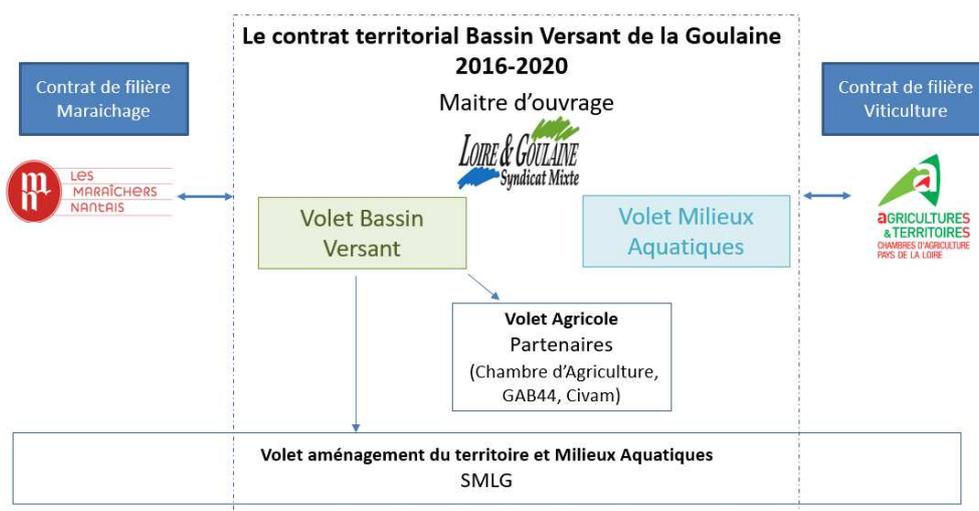


Figure 1 : Articulation entre Contrat Territorial et Contrats de filières. Source SMLG

Arrivant à son terme, ce contrat territorial a fait l'objet d'une évaluation.

Le champ de l'évaluation est également défini d'un point de vue spatial, temporel et thématique :

- **Spatial** : Bassin Versant de la Goulaine
- **Temporel** : 2016-2020
- **Thématique** : Evolution des pollutions diffuses et des milieux aquatiques sur le bassin versant de la Goulaine de 2016 à 2020 et évaluation de la réponse apportée par le SMLG et les partenaires associés.

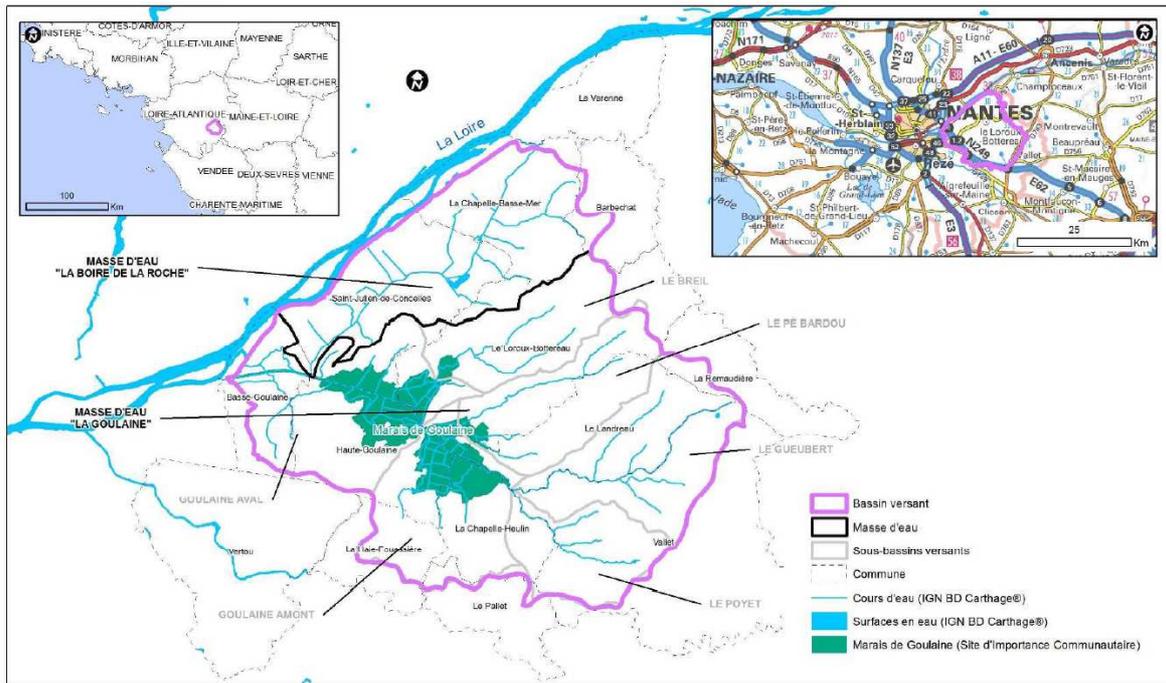


Figure 2 : Présentation du territoire d'étude

Le comité de pilotage encadrant cette étude d'évaluation a validé le 13 avril 2021, les résultats du bilan évaluatif.

L'ensemble du travail mené est présenté dans le rapport « Etude Bilan du Contrat Territorial du bassin versant de la Goulaine : Volet Milieux Aquatiques et Volet Pollutions Diffuses » réalisé par le bureau d'études Envilyls et Hydro Concept.

# 1 RAPPEL DU JUGEMENT EVALUATIF

Les constats tirés de la phase d'évaluation sont rappelés dans le jugement évaluatif synthétisé ci-après :

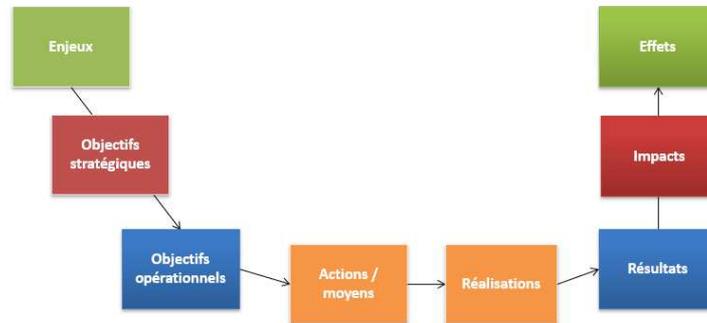


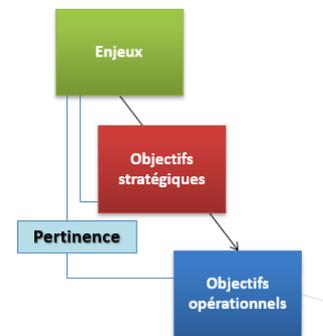
Figure 3 : Rappel sur les concepts de l'évaluation de politiques publiques

## Légende :

-  : Milieux aquatiques et pollutions diffuses
-  : Milieux Aquatiques
-  : Pollutions diffuses

## 1.1 La pertinence

*Pertinence* : rapport entre les enjeux du territoire (problématiques) et les objectifs de la politique mise en œuvre.

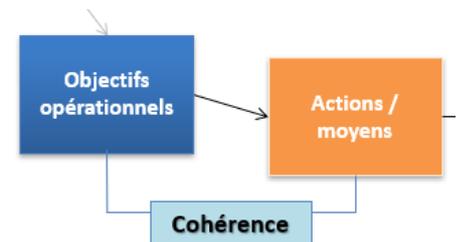


Points forts	Points d'amélioration
<ul style="list-style-type: none"> <li> Contrat bâti sur le <b>bon diagnostic et problématiques bien formulées</b></li> <li> <b>Objectifs qui visent tous les acteurs</b> du Bassin Versant (agricole et non agricole, acteurs du marais)</li> <li> <b>Stratégie de prioriser et de cibler</b> (sites pilotes, secteurs milieux aquatiques)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li> <b>S'assurer que l'enjeu est bien connu/reconnu par l'ensemble des acteurs</b> du territoire (14 exploitants interrogés sur 260 sur le Bassin Versant)</li> <li> <b>Paramètre nitrate uniquement relié à l'enjeu assainissement</b></li> <li> <b>Volonté plus forte sur le changement de pratique</b> : travail sur filières BNI (Bas Niveau D'Intrants) ou favorables à la qualité eau</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li> <b>Enjeu qualité de l'eau et préservation des milieux aquatiques reconnus par 96% des acteurs interrogés</b></li> <li> Volonté dans la stratégie <b>de garder un lien avec les 2 contrats de filière</b></li> <li> <b>Continuité : actions de suppression/arasement privilégiées</b></li> <li> <b>Lit mineur : volume conséquent de travaux</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Pas d'approche sur une <b>stratégie foncière</b></li> <li> <b>Importance du volet Bassin Versant de la Boire de la Roche (Canal des Bardets) probablement sous-estimée lors du diagnostic validé</b></li> <li> <b>Actions sur les têtes de bassins versants (notamment sur la masse d'eau Boire de la Roche) compliquées à proposer</b></li> <li> <b>Ambition des actions lit mineur à réhausser</b></li> </ul>
--	---

## 1.2 La cohérence

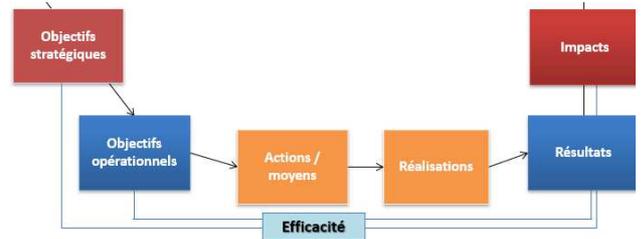
*Cohérence* : rapport entre les objectifs « affichés » et les moyens mobilisés, qu'il s'agisse de moyens humains (animation), financiers, mais aussi du ou des dispositifs mis en œuvre.



Points forts	Points d'amélioration
<ul style="list-style-type: none"> <li> <b>Appui sur la profession agricole</b></li> <li> <b>Des outils pertinents</b> à la fois individuels et collectifs et concrets</li> <li> <b>Actions proposées en lien avec les problématiques définies</b> (via la combinaison d'actions lit mineur/continuité)</li> <li> <b>Majorité du budget consommé</b> (hors animation du contrat) alloué aux actions directes aux milieux</li> <li> <b>Dynamique créée autour du projet</b>, notamment avec les exploitants/propriétaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>  <b>Moyens humains limités</b> (1 seul Equivalent Temps Plein pour tout le Contrat Territorial)</li> <li>  <b>Interactions entre partenaires</b> jugées comme moyenne</li> <li> <b>Mobiliser des Organismes Professionnels Agricoles au sens plus large</b></li> <li> <b>Faible leviers financiers</b></li> <li> <b>Manque étude faisabilité filière BNI</b> (Bas Niveau d'Instants) ou favorables qualité de l'eau, (Exemple : AB, HVE,..)</li> <li> <b>Déclinaison d'une stratégie foncière</b> (étude sur l'intérêt de le faire)</li> <li> <b>Certains partenaires souhaitent être plus présents</b> pour aider aux choix techniques des actions</li> <li> <b>Refus de plusieurs exploitants/propriétaires</b></li> <li> <b>Comment répondre à des projets milieux Aquatiques non inclus dans la DIG/DAU</b> répondant aux objectifs DCE ? Comment être réactif ?</li> </ul>

### 1.3 L'efficacité

*Efficacité* : rapport entre les objectifs et les résultats et impacts obtenus dans le cadre du projet.



Points forts	Points d'amélioration
<ul style="list-style-type: none"> <li> <b>Aménagements parcellaires</b> notamment haies</li> <li> <b>Sensibilisation non agricole</b> notamment avec public scolaires</li> <li> <b>Réglementation</b> qui a appuyé le volet phyto non agricole (Loi Labbé)</li> <li> <b>Maîtrise technique des actions mises en place</b></li> <li> <b>Gain hydromorphologique local</b></li> <li> <b>Décloisonnement de plusieurs secteurs de cours d'eau</b></li> <li> <b>Maintien du fonctionnement hydraulique du marais</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li> <b>Aménagements parcellaires à développer</b> et sur emplacements d'intérêts forts</li> <li> <b>Pas de dynamique agricole</b></li> <li> <b>Pas de vision croisée du CT et des deux contrats de filière et pas de vision des réalisations et des résultats pour les acteurs</b></li> <li> <b>Difficulté dans la remontée, capitalisation des données</b> pour un suivi régulier (tableau de bord)</li> <li> <b>Volet non agricole</b> : assainissement, artisans, industriels → <b>pas de réalisations des actions</b></li> <li> <b>Gains obtenus sur les affluents en tête de bassin versant</b> sont limités</li> <li> <b>Problématique des sédiments/sables exportés dans le canal des Bardets</b> = questionnement sur la réelle efficacité des actions où de forts exports de sables sont présents. Suivi d'envasement du marais en cours de mise en place</li> </ul>

## 2 PROPOSITION DE RECOMMANDATIONS

### 2.1 Eléments de cadrage

Le futur contrat territorial devra s'adresser à l'ensemble des usagers de l'eau (collectivités, particuliers, artisans profession agricole) et par conséquent à l'ensemble de la profession agricole et devra toucher et impliquer les orientations technico économiques présentes sur le territoire à savoir polyculture élevage, maraîchage et viticulture.

Sur ce territoire, il est souhaité par les différents acteurs d'aboutir à **un futur Contrat Territorial sur un territoire plus large que le Bassin Versant de la Goulaine**. Ce territoire va concerner le Bassin Versant de la Goulaine, le Bassin Versant de la Divatte et le Bassin Versant Robinets Haie D'Allot.

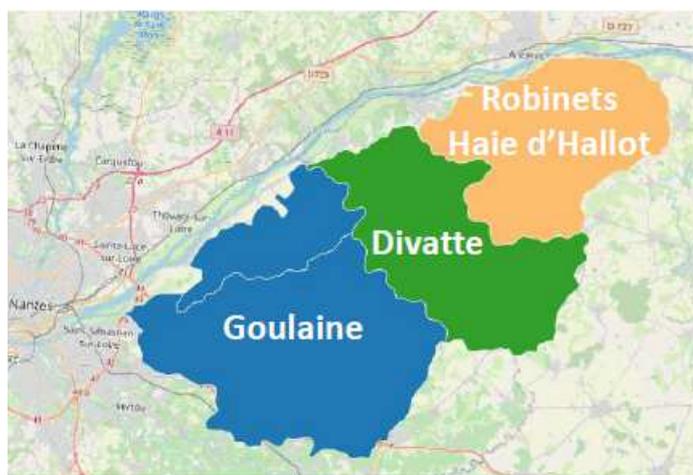


Figure 4 : Territoire du futur Contrat Territorial

Ce contrat territorial se voudra multithématiques : **milieux aquatiques** (dont zones humides, têtes de Bassin Versant, biodiversité) **et pollutions diffuses** (amélioration des pratiques agricoles et non agricoles, aménagement de territoires,...).

Une approche multithématique permettra d'apporter plus de transversalité dans les actions. Si elle est bien menée, elle apportera une efficacité. Néanmoins, sa mise en œuvre concrète et son pilotage soulèvent de nombreuses questions : qui porte quelles actions ? Quelle gouvernance adaptée ? Comment faire pour disposer du bon niveau d'information et partagé entre tous les acteurs ? Quel territoire ? Des niveaux de priorité à mettre ?, ....

Il faudra être vigilant à ne pas augmenter de façon considérable les temps d'échanges et de réunions tout en s'assurant que l'information circule et soit accessible à l'ensemble des structures impliquées. Pour structurer cette approche multithématique, il faudra donc investir des moyens pour faciliter les échanges, valoriser les avancées individuelles et collectives, adapter la gouvernance, mettre en place une stratégie innovante de mobilisation, mettre en place un suivi et une évaluation régulière des actions et ne pas hésiter à se focaliser sur des zones tests pour démontrer le bien-fondé d'une approche multithématique.

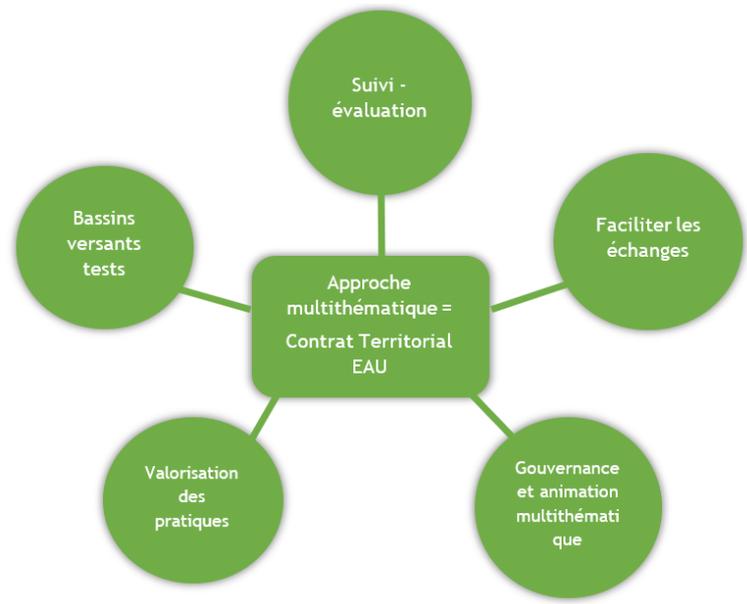


Figure 5 : Les clés de réussite d'une approche multithématique

Concrètement la mise en place d'un **Contrat Territorial EAU** trouvera sa réussite dans :

→ **Une gouvernance adaptée :**

Elle doit favoriser les échanges. Des comités sur des zones spécifiques, par exemple zones tests doivent permettre de s'enrichir des apports des acteurs locaux et favoriser les relais sur le terrain. Une organisation devra être trouvée entre un comité de pilotage qui se voudra transversal et diverses commissions thématiques et géographiques qui seront plutôt là pour traiter des sujets de façon précises et apporter les éléments clés au comité de pilotage.

Il s'agira aussi de se donner les moyens d'assurer une animation multithématique. Il est important de renforcer ce volet par rapport au précédent contrat. Il sera donc indispensable de disposer des moyens humains nécessaires (si besoin recrutement au sein des structures porteuses) et de réaliser des formations et des rencontres régulières entre tous les acteurs de terrain (animateurs, partenaires, prestataires, élus,...) pour que ceux-ci s'approprient les enjeux de la démarche et puissent porter un discours commun sur le territoire.

→ **Une stratégie de sensibilisation et de valorisation des pratiques et initiatives positives afin de favoriser le changement des pratiques :**

Il s'agit de mobiliser par une communication positive qui touche l'ensemble des acteurs avec des éléments parlant pour eux. Cette sensibilisation concerne : les milieux aquatiques, la qualité de l'eau, le bocage, la lutte contre les espèces envahissantes, l'infiltration et gestion intégrée des eaux de pluies, la préservation de la biodiversité.

Pour toucher plus d'acteurs, non acquis à la cause du contrat territorial, une démarche innovante peut-être mise en place avec par exemple : les coups pousse vert (« nudges » verts).

Il s'agit d'un mode d'incitation non monétaire, développé en sciences comportementales afin de motiver le passage des idées aux actes sans faire culpabiliser ou punir (<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/nudges-verts>).

Ils ont fait leurs preuves dans de nombreux domaines de politiques publiques et leur efficacité a permis à Richard Thaler de décrocher le prix Nobel d'économie en 2017.

Notons également que les messages de sensibilisation devraient venir des acteurs ayant déjà bénéficiés des actions mises en place dans le présent contrat territorial.

#### → Amélioration du suivi et l'évaluation des actions :

Le suivi et l'évaluation doivent permettre :

- de gérer et valoriser les données,
- de partager les informations cartographiques avec le plus grand nombre,
- de mettre en avant les avancées individuelles et collectives des actions,
- d'organiser une veille.

Il sera également nécessaire de fixer dès le début du contrat des objectifs de réalisations et de résultats chiffrés.

#### → Le Développement d'un savoir-faire pour une approche multithématique sur des territoires ciblés et renforcer l'articulation milieux aquatiques et pollutions diffuses :

L'idée est ici de s'appuyer sur tous les savoir-faire et moyens existants pour mettre en œuvre une gestion multithématique (gestion intégrée) exemplaire à l'échelle de zones définies comme prioritaires. Il s'agit de développer un savoir-faire de projet multithématique et de montrer des résultats de mise en œuvre et sur toutes les composantes de la gestion de l'eau. Ces derniers permettront d'alimenter la stratégie « boule de neige ».

**Remarque :** Le travail suivant établi sur les recommandations concerne uniquement le territoire évalué : Le Bassin Versant de la Goulaine. Pour rappel, le SBVGL et autres structures qui interviendront dans le prochain contrat territorial devront s'approprier ce travail (priorisation, précision des actions, ...) pour la construction du futur contrat territorial.

## 2.2 Définition d'une stratégie d'actions

Pour rappel une stratégie d'actions se construit à partir des marges de manœuvres identifiées dans un état des lieux.

La stratégie d'action est élaborée, selon le guide méthodologique de l'évaluation de politiques publiques de contrat territoriaux (Agence de l'Eau Loire Bretagne 2012) et de la façon suivante :

1. La définition des enjeux : ils représentent les attentes sociétales, les attentes des gestionnaires des captages, vis-à-vis de l'action d'amélioration.
2. Les leviers ou objectifs stratégiques : ils représentent la stratégie globale du programme. Ils définissent les impulsions dynamiques à donner à ce nouveau projet territorial.
3. Les objectifs opérationnels : ce sont les opérations à réaliser par le programme, des objectifs techniques. Ces objectifs opérationnels peuvent répondre à plusieurs objectifs stratégiques.
4. Les actions : il s'agit de recenser, hiérarchiser et sélectionner les actions pertinentes à mettre en œuvre permettant de répondre aux objectifs opérationnels (ex : conseil individuel, réunions technique, MAEc, etc...).

Le schéma ci-après représente la logique d'une stratégie d'action.

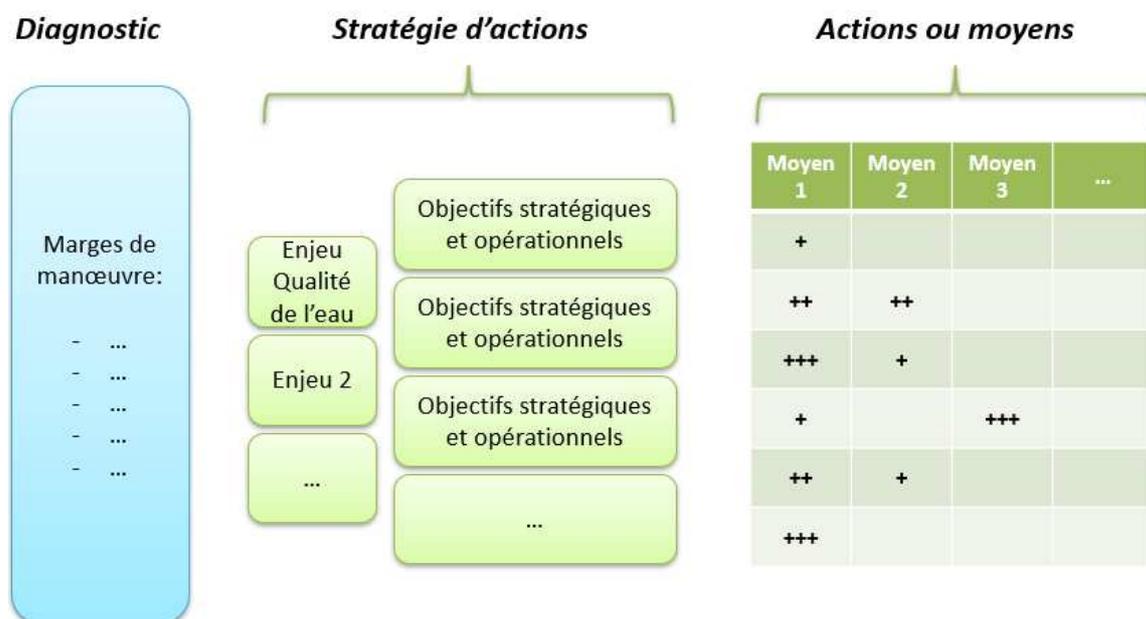


Figure 6 : Schéma de logique de stratégie d'actions

## 2.3 Définir les enjeux spécifiques au territoire

Des constats ont pu être mis en avant suite au bilan de l'évaluation. Tout d'abord, l'atteinte partielle des objectifs de la qualité de l'eau et milieux aquatiques implique de garder comme enjeu :

- **Amélioration de la qualité de l'eau sur les paramètres phytosanitaires, phosphore, nitrates et matières organiques**

**Remarque :** D'autres paramètres pourront être visés si nécessaire comme les MES.

- **Restauration de la qualité des milieux aquatiques**

L'évaluation a également permis de mettre en évidence un manque de mobilisation et de dynamique des acteurs autour de cette démarche. Nous proposons donc de rajouter l'enjeu suivant :

- **Communication et fédération des acteurs autour d'une démarche commune et reconnue**

Nous proposons également suite au comité technique du 18 juin 2021, de rajouter l'enjeu suivant :

- **Amélioration de la gestion quantitative de la ressource face au changement climatique, à l'occupation des sols et aux activités du territoire**

## 2.4 Des objectifs stratégiques pour répondre aux enjeux

Ces enjeux permettront de travailler sur les attentes et préoccupations majeures du territoire. **Pour y répondre favorablement 11 objectifs stratégiques** sont proposés :

- Renforcer et mettre en œuvre une animation multithématique, solide et reconnue par tous les acteurs
- Avoir une meilleure intégration des actions dans une logique de multithématique
- Limiter les pressions à l'échelle de l'exploitation et favoriser l'efficacité de l'eau tout en maintenant une activité agricole performante
- Limiter les transferts par l'occupation du sol et aménager durablement le territoire
- Aller vers des changements de système plus résilients et développer des filières favorables à la qualité de l'eau et économes en eau
- Limiter les risques de pollutions et transferts liées aux activités non agricoles (Collectivités, Particuliers, Industries et Artisanat) et économie d'eau
- Restaurer le fonctionnement hydromorphologique des milieux aquatiques et leur résilience
- Restaurer la continuité écologique des cours d'eau
- Préserver et restaurer les fonctionnalités du marais
- Valoriser et diffuser les connaissances et expériences de façon positive auprès des différents acteurs et être en synergie avec l'ensemble des projets du territoire
- Suivre et évaluer le contrat territorial de façon dynamique et continue entre partenaires

Les objectifs stratégiques proposés sont là pour définir les impulsions et dynamiques à donner au niveau du territoire. Ils sont issus du constat de l'évaluation afin de renforcer les faiblesses détectées et de renforcer les axes qui ont bien fonctionné.

Pour rappel, les constats ont été détaillés dans les rapports finaux de phase 1 et 2. Il n'est rappelé que ceux importants, ou spécifiques à un enjeu particulier.

**Les enjeux ainsi que les objectifs stratégiques qui y sont rattachés vont représenter la stratégie générale au niveau de l'ensemble du territoire à mettre en place pour le prochain contrat.** Les objectifs stratégiques seront ensuite déclinés par objectif opérationnel. La stratégie générale est représentée sous forme de schéma ci-après.

## Enjeux

Ils répondent aux attentes de la société sur des sujets socio-écoenvironnementaux. Préoccupations majeures à prendre en compte = IMPACTS GLOBAUX

## Enjeux



Amélioration de la qualité de l'eau sur les paramètres phytosanitaires, Phosphore, Nitrates et Matières Organiques



Restauration de la qualité des milieux aquatiques



Amélioration de la gestion quantitative de la ressource face au changement climatique, à l'occupation des sols et aux activités du territoire



Communication et fédération des acteurs autour d'une démarche commune et reconnue

## Objectifs stratégiques Ou Axes stratégiques

Ils définissent les stratégies d'action pour répondre favorablement aux enjeux sur des composantes environnementales ou socio-économiques du territoire = EFFETS A MOYENS TERMES

## Objectifs stratégiques

- Renforcer et mettre en œuvre une animation multithématique, solide et reconnue par tous les acteurs
- Avoir une meilleure intégration des actions dans une logique de multithématique
- Limiter les pressions à l'échelle de l'exploitation et favoriser l'efficacité de l'eau tout en maintenant une activité agricole performante
- Limiter les transferts par l'occupation du sol et aménager durablement le territoire
- Aller vers des changements de système plus résilients et développer des filières favorables à la qualité de l'eau et économes en eau
- Limiter les risques de pollutions et transferts liés aux activités non agricoles (Collectivités, Particuliers, Industries et Artisanat) et économie d'eau
- Restaurer le fonctionnement hydromorphologique des milieux aquatiques et leur résilience
- Restaurer la continuité écologique des cours d'eau
- Préserver et restaurer les fonctionnalités du marais
- Valoriser et diffuser les connaissances et expériences de façon positive auprès des différents acteurs et être en synergie avec l'ensemble des projets du territoire
- Suivre et évaluer le contrat territorial de façon dynamique et continue entre partenaires

## Objectifs Opérationnels

Ils sont une déclinaison des objectifs stratégiques sur le terrain. Ils décrivent donc les pratiques et les opérations à mettre en œuvre pour répondre aux objectifs stratégiques.  
= EFFETS IMMEDIATS

## 2.5 Proposition d'objectifs opérationnels

Le tableau ci-après reprend chacun des objectifs stratégiques. Pour chacun d'eux, des pistes sur « comment y parvenir ? » sont indiquées. Ces pistes ; qui correspondent à des objectifs opérationnels ; pourront par la suite servir à décliner des actions concrètes.

Certaines recommandations font référence à une annexe qui présente et qui illustre un retour d'expérience dans un autre territoire.

En menant une phase de concertation avec les acteurs locaux, le SMLG et autres syndicats devront s'approprier ce travail (priorisation, précision des actions, ...) pour aboutir à la construction du futur contrat de territoire.

OBJECTIFS STRATEGIQUES	Rappel des constats	Comment y parvenir ? OBJECTIFS OPERATIONNELS	Partenariats possibles	Echelle de mise en œuvre
<p><b>Renforcer et mettre en œuvre une animation multithématique, solide et reconnue par tous les acteurs</b></p>	<p>Manque d'une dynamique autour de la démarche notamment au niveau agricole</p> <p>Besoin de mener une démarche transversale</p> <p>Besoin de travailler de communiquer/sensibiliser de façon commune avec tous les acteurs du territoire (SMLG, OPA, Collectivités,..) afin de favoriser une démarche intégrée</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Trouver et former des ambassadeurs</b> (Agriculteurs, Elus, Techniciens,.. → Formation)</li> <li>- <b>Recrutement en interne pour animation</b> (Avoir plus de moyens humains et en cohérence avec les ambitions)</li> <li>- <b>Formation de tous les animateurs et autres personnes liées au CT</b> (Disposer d'un discours commun)</li> <li>- <b>Définir une stratégie de communication et de sensibilisation adaptée au territoire et à la population (mise en place d'outils)</b></li> <li>- <b>Mise en place d'une Charte des prescripteurs/préconisateurs agricoles</b> (Formation, permettre un discours commun)</li> <li>- <b>Sonder régulièrement l'avis des acteurs</b> (Avis suite à des réunions, journées techniques,...)</li> <li>- <b>Base de données contacts des exploitants</b></li> </ul>	<p>OPA, Collectivités, Exploitants</p>	<p>BV Goulaine</p>
<p><b>Avoir une meilleure intégration des actions dans une logique de multithématique</b></p>	<p>Problématiques de transferts polluants/sables/éléments chimiques du BV vers les cours d'eau</p> <p>Pollutions ponctuelles récurrentes</p> <p>Mieux représenter le lien entre la partie pollution diffuse et la partie milieux aquatiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer une stratégie d'actions par <b>territoires prioritaires</b> : cibler des secteurs où des actions Pollutions diffuses et Milieux Aquatiques seront réalisés, avec des suivis adaptés au cas par cas.</li> <li>- Renforcer <b>le lien avec les propriétaires fonciers</b> aux abords des cours d'eau (pour développer opportunités et synergies d'actions)</li> <li>- <b>Réflexion pour s'engager sur une stratégie foncière</b> sur des secteurs ciblés (et agir sur l'espace de transition entre les cours d'eau et les parcelles). Bien anticiper la complexité de cette démarche et les potentiels freins vis-à-vis des exploitants.</li> <li>- <b>Pertinence d'une (ou plusieurs) étude(s) et contenu</b> pour mieux comprendre les interactions/rerelations entre le BV et les milieux aquatiques (et intégrer la prospective des changements globaux) et en relation avec le SAGE et la compétence eau pluviale. Intégrer ces études avec la thématique quantitative.</li> </ul>	<p>OPA, Collectivités, Exploitants</p>	<p>BV Goulaine</p>

OBJECTIFS STRATEGIQUES	Rappel des constats	Comment y parvenir ? OBJECTIFS OPERATIONNELS	Partenariats possibles	Echelle de mise en œuvre
<p>Limiter les pressions à l'échelle de l'exploitation et favoriser l'efficacité de l'eau tout en maintenant une activité agricole performante</p>	<p>Peu d'exploitants engagés dans la démarche lors du premier CT Pas d'évolution de pratiques détectées en lien avec le CT</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Mettre en place un travail d'accompagnement collectif</b> (Journées techniques, démonstrations, groupes d'échanges, bout de champs, rallye, expérimentation <i>Sur des thématiques comme : Agriculture de Conservation, Intercultures, désherbage mécanique, efficacité de l'irrigation, variétés résistantes</i> <u>Annexe1 : Retour d'expérience : Des Apéros de l'Agronomie pour une mobilisation collective des agriculteurs</u></li> <li>- <b>Renforcer l'accompagnement individuel avec des objectifs partagés</b> (Catalogue d'actions à promouvoir auprès des exploitants, travail à mener par OPA, remontée des données)</li> <li>- <b>Continuer une priorisation sur une zone restreinte et sensible</b> (Groupe de travail, Montrer des résultats, évolution de pratiques et diffuser, Un protocole sera à définir). Attention les sites pilotes du premier contrat n'ont pas réellement fonctionné. Trouver une approche et un protocole différents.</li> <li>- <b>Informier/Sensibiliser les futurs exploitants du territoire</b> Partenariats avec instituts de formation.</li> <li>- <b>Accompagnement financier/Mesures incitatives/Aides directes</b> (Nudges, PSE : Paiement pour Services Environnementaux,).</li> </ul> <p>A noter que les PSE sont plutôt au stade expérimental. <u>Annexe2 : Retour d'expérience : Concours de couverts végétaux « A vos couverts, prêts, semez ! »</u> <u>Annexe 3 : Prestation de Service pour le semis de couverts</u> <u>Annexe 4 : Paiement pour services environnementaux (PSE)</u></p>	<p>OPA, Exploitants</p>	<p>Priorité sur Tête de bassin Versant ou territoires sensibles puis BV Goulaine</p>
<p>Limiter les transferts par l'occupation du sol et aménager durablement le territoire</p>	<p>Une des réussites du 1 CT = aménagement de dispositif permettant de réduire les transferts (notamment les haies= Filière polyculture élevage = importance de maintenir les prairies Pas de stratégie foncière mise en place lors du 1er CT</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Etat des lieux des aménagements existants</b> (Cartographie, Croisement document PLU collectivités)</li> <li>- <b>S'assurer du maintien des surfaces actuelles en prairie et développer</b> (Travail sur transmission/départ en retraite/ Cessation d'activité) <b>Mobiliser des aides directes</b> maintien de prairies et <b>meilleure valorisation des productions animales.</b> Voir pour meilleure valorisation des productions avec les opérateurs économiques (clauses dans cahier des charges).</li> <li>- <b>Appui financier</b> (MAE)</li> <li>- <b>Augmenter les surfaces et la performance des zones tampons</b> (haies, bandes enherbées,...) (journées techniques, travail sur débouchés bois de haies, mesures incitatives, s'appuyer sur le label haies...). Un besoin identifié de plus de communication auprès des exploitants pour expliquer la réglementation.</li> <li>- <b>Définir et mettre en œuvre une stratégie foncière</b> (Etude stratégie foncière : voit l'intérêt/possibilité acquisitions dans des zones sensibles, étudier les freins auprès des exploitants, mise en place de BRE : Bail Responsabilité Environnementale, ORE : Obligation Réelle Environnementale). Cette stratégie jouera son rôle sur la thématique transferts mais également de façon plus globale (zones humides, préservation corridors, cours d'eau,...).</li> </ul>	<p>OPA, Collectivités, Exploitants, SAFER, Terre de liens, Service de l'Etat</p>	<p>Priorité sur Tête de bassin Versant ou territoires sensibles puis BV Goulaine</p>

OBJECTIFS STRATEGIQUES	Rappel des constats	Comment y parvenir ? OBJECTIFS OPERATIONNELS	Partenariats possibles	Echelle de mise en œuvre
<p><b>Aller vers des changements de système plus résilients et développer des filières favorables à la qualité de l'eau et économes en eau</b></p>	<p>Pas de travail sur les filières sur le 1er CT</p> <p>Des démarches de certification qui émergent notamment avec la demande des acheteurs : HVE, terra Vitis</p> <p>Pas vraiment de visibilité sur l'AB du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Etude faisabilité sur filières BNI et autres cultures favorables à la qualité de l'eau et marché potentiels</b> (Etude, Détecter les freins et leviers, Appui retours d'expériences territoires voisins, Etude SensiBio en cours sur Nantes Métropole)</li> <li>- <b>Faire le lien avec le PAT (Plan Alimentaire Territorial)</b></li> <li>- <b>Développer les démarches de certification en faveur de la qualité de l'eau</b> (AB, HVE, Label)</li> </ul> <p>Partenariat avec OPA pour voir les possibilités/les projets de filières et démarches de certification</p> <p>Etat des lieux sur l'AB</p> <p>(Journées techniques, groupes d'échanges, binôme exploitants AB/exploitants en conversion)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Promouvoir les nouvelles filières BNI, cultures favorables</b></li> </ul> <p>(Journées techniques, retour d'expériences, appui financier: PSE,..)</p> <p><u><a href="#">Annexe 5 : Retour d'expérience : Terres de Sources : Soutenir les filières locales respectueuses de la qualité de l'eau</a></u></p>	<p>OPA, Collectivités (lien PAT), Exploitants</p>	<p>BV Goulaine</p>
<p><b>Limiter les risques de pollutions et transferts liées aux activités non agricoles (Collectivités, Particuliers, Industries et Artisanat) et économie d'eau</b></p>	<p>Peu d'actions menées lors du premier CT sur ce thème par manque de temps</p> <p>Un contexte réglementaire qui a nettement freiné l'utilisation des phytosanitaires par les collectivités et les particuliers</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Etat des lieux avec les communes pour savoir si emploi de phyto sur équipements sportifs et cimetières</b></li> <li>- <b>Travail avec les communes sur la végétalisation des espaces, créer des zones d'infiltration</b> (Ralentir le chemin de l'eau en s'appuyant sur des journées d'information, retours d'expériences, sites pilotes, mise en œuvre d'aménagements) <b>et réduction consommation d'eau, gestion des eaux pluviales</b></li> <li>- <b>S'appuyer sur les commissions assainissements existantes</b> pour suivre les avancées sur cette thématique</li> <li>- <b>Collaboration avec industriels et artisans pour travail sur sensibilisation et réduction des rejets et économie d'eau</b> (Etat des lieux des industriels : s'appuyer sur l'existant, diagnostic individuel avec plan d'actions)</li> <li>- <b>Améliorer les connaissances en hydraulique urbaines</b></li> </ul>	<p>Collectivités, Industriels, CCI, CMA</p>	<p>BV Goulaine</p>
<p><b>Restaurer le fonctionnement hydromorphologique des milieux aquatiques et leur résilience</b></p>	<p>Certaines actions, sur des secteurs particuliers (notamment en tête de bassin versant au milieu de cultures) peuvent être peu adaptées</p> <p>Manque de réunions techniques / visites sur le terrain</p> <p>Volume de travaux jugés insuffisants par certains partenaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place une commission/réunion annuelle liée aux actions prévues de l'année, pour valider <b>techniquement les aménagements en amont</b></li> <li>- <b>Favoriser la mise en place d'actions ambitieuses</b> (remise en fond de vallée notamment) + actions ciblées sur les Têtes de Bassin Versant</li> <li>- Mise en place <b>d'une stratégie de communication interne pour valoriser les actions milieux aquatiques</b>, et les intégrer dans une stratégie globale de communication du futur syndicat</li> <li>- Réaliser un <b>inventaire de l'ensemble des plans d'eau (toutes catégories) et de leurs caractéristiques</b>. Objectif : développer les actions liées aux plans d'eau (déconnexion, suppression, ...) afin de limiter leur impact sur le milieu</li> <li>- <b>Temps d'animation en relation avec ambitions du CT</b>, spécifique à la partie Milieux Aquatiques : Avoir une vraie synergie entre les différentes thématiques (qualité de l'eau, milieux aquatiques, gestion quantitative,) notamment sur tête de bassin versant.</li> <li>- <b>Programme de suivis spécifiques à chaque site ciblé à développer</b></li> </ul>	<p>Partenaires techniques/financiers, propriétaires</p>	<p>BV Goulaine</p>

OBJECTIFS STRATEGIQUES	Rappel des constats	Comment y parvenir ? OBJECTIFS OPERATIONNELS	Partenariats possibles	Echelle de mise en œuvre
Restaurer la continuité écologique des cours d'eau	Actions continuité en lien avec les actions Milieux Aquatiques Pas d'actions menées sur les plans d'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Continuer à <b>prioriser les actions les plus ambitieuses</b> en termes de continuité. Réunion de préparation en lien avec l'objectif : « <b>Améliorer le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau</b> »</li> <li>- <b>Prévoir une enveloppe budgétaire adéquate</b> pour les actions « d'opportunités » en année 4/5/6, en lien avec la stratégie CT Eau</li> <li>- <b>Maintien de la concentration des actions</b> réalisées sur des secteurs ciblés</li> </ul>	Propriétaires	BV Goulaine
Préserver et restaurer les fonctionnalités du marais	Difficultés pour la lutte/gestion des Espèces Exotiques Envahissantes en marais notamment (et problématique érosions des berges) Arrivées d'eau très ensablées sur certaines zones Importance de la gestion des ouvrages et des niveaux d'eau dans le marais	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Indicateurs/problématiques des marais à mettre en lien avec d'autres territoires</b></li> <li>- <b>Poursuivre les expérimentations</b> et les suivis faune/flore/milieux en cours</li> <li>- <b>Développer le suivi envasement</b> et mieux visualiser la dynamique de sédimentation</li> <li>- <b>Continuer la programmation annuelle</b> et bien <b>localisée</b> de l'entretien des douves</li> <li>- Poursuivre la synergie des actions entre le CT Eau et le Docob</li> <li>- Définir des <b>actions supplémentaires</b> non réalisées actuellement (<i>ex : lutte contre érosion berges</i>)</li> </ul>	OPA, Collectivités, Exploitants	BV Goulaine
Valoriser et diffuser les connaissances et expériences de façon positive auprès des différents acteurs et être en synergie avec l'ensemble des projets du territoire	Une sensibilisation du grand public par les scolaires qui a été appréciée lors du 1er CT Des exploitants qui ne se sentent pas assez informés des réalisations et résultats Un besoin de plus de transparence entre les filières agricoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Sensibiliser les exploitants des différentes filières</b></li> <li>- <b>Diffuser régulièrement l'état des réalisations et résultats</b></li> <li>- <b>Mettre en avant les réussites et pratiques favorables à la qualité de l'eau et économes en eau</b> (Retour d'expériences, veille nouvelles technologies, diffusion par Newsletter, film,...)</li> <li>- <b>Sensibilisation du Grand Public (mutualisation avec le SAGE)</b> (Pédagogie, Vision croisée des efforts et changement de pratiques, créer des événements d'échanges et de débats, continuer la sensibilisation des scolaires)</li> <li>- <b>Plan de communication coordonné avec les acteurs locaux</b> (s'appuyer sur l'existant, montrer des ambitions communes et partagées) dans l'objectif d'<b>Améliorer le déficit de communication et de pédagogie du premier CT</b> : Proposer des actions de communication adaptées au grand public et suffisamment ambitieuses pour toucher un public représentatif de la population, Communiquer avec les agriculteurs sur les résultats des analyses</li> <li>- <b>Liens avec les projets de territoire</b> → Détecter les zones à multi-enjeux et coordonner les actions avec les autres projets</li> </ul>	OPA, Collectivités, Exploitants, Associations	BV Goulaine

OBJECTIFS STRATEGIQUES	Rappel des constats	Comment y parvenir ? OBJECTIFS OPERATIONNELS	Partenariats possibles	Echelle de mise en œuvre
<p>Suivre et évaluer le contrat territorial de façon dynamique et continue entre partenaires</p>	<p>Besoin de piloter le suivi du Contrat territorial de façon régulière et partagée entre acteurs</p> <p>Besoin de définir des indicateurs de suivis</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Définition d'indicateurs adaptés et simples à remplir et partagés par tous (tableau de bord partagé et complété par les acteurs)</b></li> </ul> <p>(Indicateurs de résultats : Etat des lieux, objectif de résultat, où est la donnée?, qui la renseigne?, à quel pas de temps? Feuille de route/engagement par partenaire)</p> <p><b>Annexe 6 : Retour d'expérience : Base de données collaborative pour la coordination et le suivi d'un plan d'action</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Suivis en continu des paramètres T°C et O2, de phytoplanctons et des MES (face aux apports de sable).</b></li> <li>- <b>Prélèvement saisonnier indispensables et sur des sites représentatifs.</b> Besoin d'améliorer la connaissance des points de rejet aux cours d'eau (localisation et nature des arrivées d'eau). Utiliser les flux et non les concentrations.</li> <li>- <b>Mise en place Cotech(s) Copil annuels</b></li> <li>- <b>Mise en place de commissions thématiques ou géographiques</b></li> <li>- <b>Compléter les outils "classiques" par des mécanismes financiers et des modèles économiques innovants</b></li> </ul> <p>(Veille dans les projets locaux et nationaux)</p>	<p>OPA</p>	<p>BV Goulaine</p>

Tableau 1 : Liste des recommandations et descriptions

## ANNEXES : FICHES RETOURS D'EXPERIENCES

*Annexe1 : Retour d'expérience : Des Apéros de l'Agronomie pour une mobilisation collective des agriculteurs*

*Annexe2 : Retour d'expérience : Concours de couverts végétaux « A vos couverts, prêts, semez ! »*

*Annexe 3 : Prestation de Service pour le semis de couverts*

*Annexe 4 : Paiement pour services environnementaux (PSE)*

*Annexe 5 : Retour d'expérience : Terres de Sources : Soutenir les filières locales respectueuses de la qualité de l'eau*

*Annexe 6 : Retour d'expérience : Base de données collaborative pour la coordination et le suivi d'un plan d'action*

## DES APÉROS DE L'AGRONOMIE POUR UNE MOBILISATION COLLECTIVE DES AGRICULTEURS



En 2017, la Chambre d'Agriculture et Agribiodrôme ont répondu à un appel d'offre de Valence Romans Agglo pour l'animation agricole du programme d'action.

2017 : première année d'animation.

Constat : difficile de mobiliser les agriculteurs, ils ont peu de temps et vont rarement aux journées collectives organisées.

Volonté : **mobiliser** sur la thématique environnementale et **encourager les échanges** entre agriculteurs.

Idee : faire un événement court, convivial, avec un petit rayon d'action, et une thématique ciblée.

Cette thématique est proposée par la Chambre d'Agriculture à Valence Romans Agglo, qui la valide. La thématique doit à la fois correspondre aux **problématiques d'actualité**, répondre aux **attentes des agriculteurs**, et être reliée à l'enjeu de la **protection de la ressource en eau**.

15 mai 2018 : 1<sup>er</sup> *apéro de l'agronomie*.  
Quinzaine de participants.

14 décembre 2018 : 2<sup>e</sup> *apéro de l'agronomie*.  
Dizaine de participants.

Ce que **ne sont pas** les apéros de l'agronomie :

- Une **démonstration** ou une formation : formules « descendantes », l'information allant d'une seule personne vers le reste de l'auditoire. Les apéros sont des moments d'échange.

- Un temps de **sensibilisation** : les apéros se concentrent sur la technique et les aspects pratico-pratiques, sur le quotidien des agriculteurs. Toutes les problématiques choisies abordent des sujets pouvant impacter la qualité de l'eau (les couverts par exemple). Mais un apéro n'a pas vocation à faire de la sensibilisation directe.

### Territoire

Valence Romans Agglo : 54 communes  
7 captages prioritaires  
Plus de 500 agriculteurs

### Et concrètement ?

Temps pour la préparation : autant que pour une journée de démonstration.



Recherche :

- D'une **thématique porteuse**
- D'un **agriculteur relai**  
D'un **endroit fédérateur**
- D'agriculteurs concernés par la thématique sur la ou les communes ciblées

La recherche de la thématique se fait en parallèle de l'agriculteur relai.

Tous les partenaires (coopératives, Valence Romans Agglo, autres organismes agricoles) sont mis à contribution pour **lister les agriculteurs** susceptibles d'être intéressés.

Agriculteurs contactés en envoyant un **flyer d'invitation**, 15 jours à 3 semaines avant l'apéro + **relancés par téléphone** 1 semaine avant l'apéro (compter ½ journée de relance).

Budget : 1500€ (organisation + coût apéro) par apéro.  
Financé par l'Agence de l'Eau (via Valence Romans Agglo).

### Déroulement d'un apéro

Durée d'un apéro : **1h30** à 2h.

Horaire : 11h ou 17h.

Nombre de participants souhaité : maximum une **quinzaine** (le but est d'**échanger**).

La Chambre d'Agriculture fournit l'« apéro ».

1 technicien **spécialiste** du sujet est présent. Permet de répondre aux interrogations des agriculteurs.

Des panneaux d'information peuvent être utilisés en support.

## *Réussites et points fort*

1. Le but premier est atteint : les **échanges** entre agriculteurs sont **facilités**. Le cadre, plus informel qu'une réunion, permet à tous de s'exprimer.

2. Un des problèmes de mobilisation rencontré, comme partout ailleurs, est que les agriculteurs qui participent aux animations sont toujours les mêmes. La formule des apéros permet de contourner ce problème.

En effet : la **thématique** est très **ciblée et technique**, et seuls les agriculteurs concernés sont invités.

3. Retours positifs : les agriculteurs sont **contents de la forme**.



## *Un projet qui a fait des petits*

Décembre 2018 - Bourg-lès-Valence.

Le lycée agricole Le Valentin et la Chambre d'Agriculture ont organisé un « café couvert » pour présenter les résultats de semis sous couvert.

## *Un projet qui a inspiré la Chambre d'Agriculture ?*

Paris. Les Cafés de la statistique, organisés 1 fois par mois, ouvrent le dialogue entre des statisticiens et des citoyens, avertis ou non, sur des thèmes d'actualité.

## *Points de vigilance*

1. Le **choix de la thématique** est **stratégique**. Doit être mûrement réfléchi, afin de répondre aux attentes des agriculteurs.

2. La **météo** : point crucial dans toute entreprise de mobilisation des agriculteurs. La pluie peut faire d'un rassemblement en plein air un échec ; le beau temps peut appeler les agriculteurs aux champs et ruiner les efforts de mobilisation.

Pour les deux apéros en 2018, un technicien spécialisé était présent. Mais ce n'est pas forcément toujours possible. Dans le cas contraire, cela demanderait beaucoup plus de **temps de préparation**.

De même pour les panneaux d'information : la Chambre d'Agriculture a fait le choix de se reposer sur l'existant, afin de se concentrer sur l'objectif premier des apéros, l'échange.

## *Contact*

Marie-Pascale COURONNE : conseillère agro-environnement - Chambre Départementale d'Agriculture de la Drôme  
marie-pascale.couronne@drome.chambagri.fr  
04 27 24 01 64



## *Perspectives*

Tous les territoires rencontrent cette difficulté de mobilisation des agriculteurs. Il est important de réfléchir à ce qui freine les agriculteurs, afin de proposer un format d'animation qui leur correspond et augmentera la mobilisation.

Retour d'expérience compilé par

**envilys** 08/2019

## CONCOURS DE COUVERTS VÉGÉTAUX :

### « À VOS COUVERTS, PRÊTS, SEMEZ ! »



Objectif du concours : **promouvoir les pratiques** de couvertures des sols sur la période de risque de lessivage des nitrates et **mettre en valeur les agriculteurs** qui engagent ces pratiques sur les AAC Re-Sources du 17 et les réussissent. Initié sur le bassin versant de l'Arnoult en 2018, et étendu aux AAC de Landrais, Varaise, Fraise-Bois Boulard et Anais pour 2019.

Le concours s'inscrit dans le cadre du programme régional **Re-Sources** qui s'attache à restaurer la **qualité de l'eau** destinée à produire de l'eau potable et à **mobiliser** tous les acteurs concernés (agriculteurs, collectivités, grand public).

#### 1<sup>ère</sup> édition sur le bassin versant de l'Arnoult (2018)

14 participants à l'échelle du bassin versant de l'Arnoult (taux de participation satisfaisant pour une première édition et au vu de la météo, peu propice à l'implantation des couverts).

### *Un projet qui a inspiré Eau 17*

Le concours « **Sors tes couverts** » organisé par le FDSEA51 (Marne) en 2017 a été le premier en France.

De nombreuses collectivités ont ensuite souhaité reproduire cette démarche, dont le syndicat Eau 17.



### *Contact*

Maïder BARREIX : animatrice Re-Sources à Eau 17

[maider.barreix@eau17.fr](mailto:maider.barreix@eau17.fr)

05 46 92 80 16

### *Territoire (concours 2018)*

Bassin versant de l'Arnoult  
36 000 Ha dont 20 000 Ha de SAU  
Principalement de la grande culture  
90% de la production exportée (port de La Pallice - La Rochelle)  
420 exploitations agricoles  
3 captages (identifiés comme prioritaires dès 2009 au titre du Grenelle de l'Environnement)  
Problématiques : nitrates et pesticides



### *Réussites et points fort*

Retour positif des agriculteurs sur les lots qu'ils ont reçu.

Pas assez de recul aujourd'hui pour évaluer l'impact sur le territoire (seulement 1 an depuis la 1<sup>ère</sup> édition).

## *Le déroulement du concours*

Communication et démarchage des agriculteurs :

- Campagne **mail** à tous les agriculteurs du BV
- Envoi dossier d'inscription par la **poste** à tous les agriculteurs du BV
- Relance par **sms** à tous les agriculteurs
- Démarchage final par **téléphone si besoin**

La sélection et le classement des candidats sont réalisés en deux étapes :

1<sup>ère</sup> étape : **sur dossier**. Le jury a sélectionné les 5 meilleurs couverts.

2<sup>e</sup> étape : **tour de plaine**. Le jury s'est rendu directement sur les parcelles sélectionnées.

Les agriculteurs ayant passé la première sélection ont reçu un **lot**, qui diffère selon la place dans le classement suite à la 2<sup>e</sup> sélection. Ces lots sont constitués de :

- **Semences** d'interculture,
- Paniers de **produits locaux**,
- **Livres** sur l'interculture.

La remise des lots s'est faite lors d'une journée technique, en parallèle de l'action CIPAN EAU\*.



## *Les critères à chaque étape du concours*

### **Critères d'éligibilité**

- Couverts situés sur le BV de l'Arnoult (pour l'édition 2018)
- Au moins 2 espèces semées

**Critères de sélection des dossiers (1<sup>ère</sup> étape) :** nombre d'espèces semées, date et type de semis, surface, apport de matière organique, devenir des résidus, travail du sol, type de semoir, note attribuée aux photos fournies avec le dossier.

**Critères de classement des dossiers (2<sup>e</sup> étape) :** nombre d'espèces levées comparé au nombre d'espèces semées, homogénéité du couvert, poids de la biomasse, azote capté et azote restitué pour la culture suivante.

## *Points de vigilance*

La principale difficulté réside dans la **mobilisation** des agriculteurs : cela nécessite un certain temps de démarchage inévitable.

L'agriculture est soumise à la **météo** : les années peuvent être plus ou moins propices à l'implantation des couverts, et donc la mobilisation des agriculteurs peut varier indépendamment des efforts de communication et de démarchage.



## Et concrètement ?

### Temps nécessaire

15 jours de conception et mise en place de l'action (élaboration du cahier des charges, du jury, démarchage des partenaires, sélection des lots pour les gagnants)

1 jour d'élaboration des supports de communication

1 jour de démarchage auprès des agriculteurs

4 jours pour effectuer le classement des participants

1 jour pour la remise des prix

= **22 jours**

### Dépenses

**Publipostage** (envoi du dossier par courrier aux 420 agriculteurs du BV de l'Arnoult) estimé à **500€ en 2018**.

### Financement

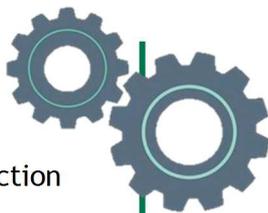
Concours organisé dans le cadre du programme Re-Sources financé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le département (Charente-Maritime), et la région (Nouvelle-Aquitaine).

**11 partenaires** se sont associés à la démarche :

La Chambre d'Agriculture 17, les coopératives Ocealia, Beurlay, et Saint Agnant, la FDCETA, le lycée agricole Georges Desclaude, le Négocoe Agricole Centre Atlantique, le Négocoe Soufflet Atlantique, les Établissements Isidore, Arvalis, Jouffray Drillaud.

Le **jury** du concours est constitué de :

CA17, Jouffray-Drillaud, Arvalis, le lycée Georges Desclaude, animatrices Re-Sources d'Eau 17, 1 agriculteur expert, 1 maire d'une commune du territoire.



## *Perspectives*

Pour la 2<sup>e</sup> édition du concours (2019), le territoire s'est étendu à l'AAC de Landrais (relevant également d'Eau 17) et aux AAC gérées par la ville de La Rochelle (Varaise, Fraise-Bois Boulard, Anais).

6 dossiers sur chaque territoire seront sélectionnés lors de la 1<sup>ère</sup> étape : 3 en couverts d'intercultures longues, et 3 couverts d'intercultures originales (interculture courte, double couverts, culture dérobée).

1 lot supplémentaire sera restitué au meilleur couvert du concours.

Tous les partenaires engagés en 2018 ont répondu présents pour cette nouvelle édition. Se sont ajoutées la Ville de la Rochelle et Terre Atlantique.

Le jury reste identique à l'exception du maire de la commune (un autre maire est sollicité), et de l'arrivée de Terre Atlantique et la ville de La Rochelle, due à l'extension de la zone du concours.

La remise des prix aura lieu lors d'une journée technique départementale.



**A VOS COUVERTS, PRÊTS,  
SEMEZ !!!**

Retour d'expérience compilé par

**envilys** 09/2019



Objectif de la démarche : développer les surfaces couvertes par une interculture tout en recherchant l'efficacité des couverts sur la fixation des nitrates et en limitant le coût pour les agriculteurs

La solution retenue de la prestation de semis est réalisée à titre expérimental sur le BAC de Dammarie dans le cadre d'une démarche pilote contractualisée en 2018 avec la préfète d'Eure-et-Loir. Cette feuille de route fixe des objectifs ambitieux tout en laissant le cadre de moyens très ouverts.

L'agence de l'Eau Seine-Normandie accompagne financièrement cette action et de nombreux acteurs locaux se sont impliqués dans la démarche.

Les aides entrent dans le régime de Minimis pour le moment.

En 2019, pour la première campagne de semis 250 ha ont ainsi pu être implantés malgré la sécheresse.

La plupart des parcelles ont pu être semées seulement fin juillet mais on fait autour de 2 - 2,5 T de MS en octobre

8 captages prioritaires sur la Métropole de Chartres  
Dont captage de Dammarie sélectionné comme bassin pilote en 2018 (3 800 ha de SAU)  
Deux types d'exploitations : au nord, pas d'irrigation, 90% de l'assolement est composé de blé, orge et colza ; au sud, secteur irrigué et intensif.

### Et concrètement ?



L'animation sur le captage est réalisée par la Chambre d'Agriculture et a débuté en 2013. En 2018, suite à la signature de la feuille de route avec la préfète, une nouvelle phase de concertation avec les agriculteurs a été engagée. Le levier des couverts a notamment été retenu avec les conditions suivantes :

- Semer les couverts en juillet, derrière la moisson, dans une période très chargée pour les agriculteurs
- Utiliser des mélanges adaptés aux rotations et au territoire
- Limiter le coût pour les agriculteurs

### Solution retenue :

- **Convention** entre Chartres Métropole et les agriculteurs pour implanter des couverts (hors SIE et intercultures longues)
- Choix parmi une sélection de 4 mélanges (retenus parmi proposition des coopératives et agriculteurs, 4 espèces minimum) : achat par appel d'offre
- Semis réalisé maximum 5 jrs après moisson (l'agriculteur doit prévenir de la date de moisson 2 jours avant) par un prestataire retenu par appel d'offre
- Destruction chimique seulement en dernier recours
- Pesées de biomasses et analyse de reliquats azoté en entrée hiver
- Formations des agriculteurs aux couverts aux couverts

### Contacts

Léo BERTE - Chartres Métropole  
[leo.berte@agglo-ville.chartres.fr](mailto:leo.berte@agglo-ville.chartres.fr)  
06 75 06 98 69



## Réussites et points forts

- Implication des agriculteurs dans la phase de concertation et le montage de l'action
- 14 agriculteurs engagés pour 250 ha dès la première année pour semis de couverts (hors SIE et intercultures longues). Profil des agriculteurs engagés : soit en ACS ou proche, soit recours à la prestation pour comparer avec leurs propres pratiques
- Couverts bien développés au regard des difficultés climatiques de 2019 confortant les choix réalisés (dates et techniques d'implantation, choix des espèces...)  
Effet sur la fixation de l'azote à confirmer au fil des années

## Perspectives

- Développer une filière locale de production des semences pour les mélanges de couverts, notamment la féverole qui a de nombreux intérêts mais est aujourd'hui trop chère.
- Favoriser l'accès au matériel spécifique pour le semis de couverts : la piste de l'auto-construction par un agriculteur du territoire est envisagée
- Pérenniser le dispositif en recherchant un autre cadre de financement que le régime de Minimis
- Conditionner une partie des aides à la destruction non chimique

---

## Points de vigilance

- Conforter l'impact des couverts implantés sur la fixation de l'azote
- Contrainte réglementaire pour financer le dispositif : régime de minimis plafonné à 20 000€ max sur 3 ans dans lequel d'autres aides versées aux agriculteurs peuvent être intégrées. Il ne faut donc pas saturer l'enveloppe. D'autres pistes sont à l'étude : PSE, marché public... mais toutes posent des contraintes. Il faut pouvoir à la fois disposer d'un cadre légal, pouvoir mobiliser un financement de l'Agence de l'Eau et engager un prestataire

## PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX (PSE)



Objectif de la démarche : stabiliser la teneur en nitrates au captage du Tremblay Omonville à 37,5 mg/l (norme : 50 mg/l) en adoptant une gestion dynamique des actions à l'aide d'un observatoire et d'un tableau de bord et en préservant une liberté de moyens.

Le SERPN a mené une étude permettant de modéliser les pertes de nitrates dans la nappe exploitée par les forages du Tremblay-Omonville. Grâce à cela, le SERPN est capable de dire aux agriculteurs si oui ou non ils ont produit une eau de qualité vis à vis des nitrates sous leur champ : par un prélèvement de sol, on mesure la quantité d'azote minéral présent dans le sol juste avant la période où la nappe se recharge (Reliquat Entrée Hiver).

Chaque année en décembre, des prélèvements sont effectués dans les sols des parcelles engagées pour déterminer si l'objectif de REH est atteint et donc si l'agriculteur a produit une eau de qualité vis à vis des nitrates sous son champ.

Le SERPN accompagne individuellement les agriculteurs à atteindre les objectifs de qualité d'eau dans les champs, en permettant à chaque agriculteur, en fonction du contexte de son exploitation, de choisir la façon dont il pense et il souhaite y arriver.

En parallèle de cet accompagnement technique, depuis 2019 le SERPN a mis en place un accompagnement financier : l'agriculteur est rémunéré s'il a produit de l'eau de qualité vis à vis des nitrates sous son champ, quel que soit la pratique mise en œuvre.

### Contact

Marine GRATECAP - Syndicat d'Eau du Roumois et du Plateau du Neubourg

[marine.gratecap@serpn.fr](mailto:marine.gratecap@serpn.fr)

06 04 59 55 33



Le Bassin d'Alimentation du Captage du Tremblay Omonville couvre 6 200 ha et concernent 125 agriculteurs.

Les productions sont orientées vers les grandes cultures avec des rotations relativement longues (6 ans).

### Et concrètement ?



L'agriculteur est rémunéré en fonction de l'atteinte ou non d'un objectif de reliquat entrée et de la succession culturale :

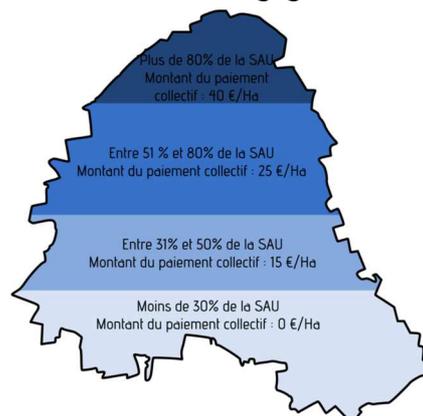
Succession	Objectif	Montant
Derrière colza	50 kgN/ha	80€/ha
Céréales - cultures de printemps	45 kgN/ha	125 €/ha
Céréales - céréales	60 kgN/ha	125 €/ha

Ces seuils visent à respecter une concentration moyenne de 37,5 mg/l de nitrates dans les eaux de drainage sous la parcelle.

Les parcelles engagées font l'objet d'observations, de pesées de biomasses et d'analyses de reliquats post-récolte, entrée et sortie hiver.

Le niveau de rémunération a été défini en concertation avec les agriculteurs.

Elle prévoit également une part collective qui dépend de la surface totale du BAC engagée.



## Réussites et points forts

- Implication des agriculteurs dans la phase de concertation et de définition du PSE.

Cette dynamique est le fruit de plusieurs années d'animation préalable et un réseau de suivi de reliquats et de pesées de biomasse était déjà existant avant le PSE

- Pour la première année, en 2019, 46 exploitations se sont engagées pour 188 parcelles et 64% de la SAU du BAC.

L'objectif de résultat a été atteint sur 119 des 188 parcelles.

En 2020, 53 exploitations se sont engagées

## Perspectives

- Réflexion sur l'intégration de l'enjeu de stockage du carbone

## Points de vigilance

- Si le dispositif de PSE tend à se démocratiser, la rémunération sur le niveau de reliquat entrée d'hiver est toutefois expérimentale.

- Aide versée s'inscrivant dans le régime de minimis plafonné à 20 000€ glissant sur 3 ans et incluant d'autres aides. Attention à ne pas saturer l'enveloppe.

Retour d'expérience compilé par

The logo for 'envilys' features the word in a bold, lowercase sans-serif font. Above the letters 'i', 'l', and 'y' are several small, colored dots (green, blue, and grey) arranged in a slight arc, suggesting a stylized landscape or data points.

## TERRES DE SOURCES : SOUTENIR LES FILIERES LOCALES RESPECTUEUSES DE LA QUALITE DE L'EAU



Enjeu : protection de la ressource en eau.

Idée : construire un marché public de **prestation de service** (et pas de fourniture).  
Achat de la protection des ressources en eau ; en échange, assurance d'un débouché pour les productions des agriculteurs engagés, grâce au développement de filières locales.

Trois volets :

- marché avec les **restaurations collectives** : écoles, hôpitaux, EHPAD, ...
- marché **grand public**
- **éducation à l'alimentation responsable.**

### *Chronologie du projet*

2012 : naissance de l'idée. Étude sur la réorganisation de la restauration collective de la Ville de Rennes pour la rendre durable. Définition concertée du terme « alimentation responsable ».

2013 : définition du cahier des charges de sélection des exploitations agricoles.

2015 : premier marché avec la ville de Rennes (10 000 repas/j, 48 restaurants scolaires).

2017 : 2<sup>ème</sup> marché public de 15 acheteurs (= communes qui disposent d'une restauration collective, 20 000 repas/j).

2018 : 1<sup>ère</sup> phase de l'appel à projet **Territoires d'innovation du Programme d'investissement d'avenir.**

Printemps 2019 : mise en rayons des produits pour les consommateurs, sous la marque labellisante déposée « Terres de sources ».

### *Engagement des exploitations*

20 exploitations pour le marché avec les restaurations collectives.

Une dizaine pour le marché grand public.

Objectif à 10 ans : 750 exploitations engagées = 25% des exploitations du territoire.

Bassins versants du bassin rennais : superficie totale de 1500 km<sup>2</sup>, 120 000 Ha de surface agricole. Alimentation en eau à 85% par les eaux superficielles.

2000 exploitations agricoles sur les bassins versants - 1000 exploitations sur le Pays de Rennes. Agriculture intensive ; production animale. Très peu d'industries => pollution de l'eau essentiellement d'origine agricole.

### *Réussites et points fort*

1. Création d'une **dynamique** sur le territoire.
2. Cette dynamique est **transposable**.
3. Les citoyens **adhèrent** à la démarche : le territoire s'est étendu suite à leur demande.
4. Avoir une démarche globale a un intérêt majeur : **impliquer la population.**

### *Des projets qui ont inspiré Eau du bassin rennais*

Deux expériences allemandes pionnières :

Dès 1988, **Augsbourg** a lancé un programme d'acquisition foncière pour dépolluer les terres, et a incité financièrement les agriculteurs à changer leurs pratiques. Les agriculteurs sont ensuite **payés au résultat.**

De même, dès 1992, la ville de **Munich** a initié un programme de reconquête de la qualité de l'eau en achetant les terrains des zones de captage pour les protéger des constructions (routes, ...) et de l'agriculture intensive. Elle a aussi encouragé les agriculteurs à passer au bio.

En Bavière, plus de la moitié de l'eau potable distribuée à la population n'est pas traitée.

### *Contact*

Daniel HELLE : Pôle protection des ressources - Eau du bassin rennais

[protection.ressource@ebr-collectivite.fr](mailto:protection.ressource@ebr-collectivite.fr)

02.23.62.11.41



## Et concrètement ?

### Temps d'animation pour le développement du projet

2012 à 2014 : 0,2 ETP

2015 : 0,5 ETP

2016 : 1 ETP

2017 : 1,5 ETP

2018 : 2,6 ETP

### Dépenses

2012 à 2013 : 20 000 €/an

2014 à 2015 : 60 000 €/an

2016 à 2017 : 150 000€/an

2018 : 600 000€

### Financement

2016 : Région Bretagne : 36 000 €,

Agence de l'Eau Loire Bretagne : 29 000 €, Département : 16 000 €, Syndicat de gestion eau départemental : 20 000 €

2017 : Région Bretagne : 44 000 €, Département : 15 000 €

Syndicat de gestion eau départemental : 20 000 €

2018 : Caisse des Dépôts : 295 000 €, Région Bretagne : 75 000 €, Département : 15 000 €, Syndicat de gestion eau départemental : 20 000 €, Agence de l'eau : 15 000 €  
Eau du Bassin Rennais : engage le reste des dépenses (~ entre 50 et 150 000 €/an)

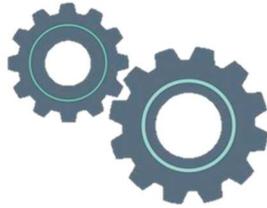
Réponse à l'appel à projets Territoires d'innovation :  
Chiffrage de 80millions € pour l'ensemble du projet jusqu'à 2028, avec un soutien de l'Etat d'un montant de 20millions € réparti en prise de participation de la Banque des Territoires dans des sociétés (14 millions), et en subventions (7 millions).

### Gouvernance

Concertation entre producteurs, associations de consommateurs, collectivités.

Projet de créer une société coopérative d'intérêt collectif (Scic) pour la gestion de la commercialisation des produits.

Système de **labellisation** en cours de définition avec le concours d'Ecocert. Volonté d'un système **participatif de garantie**.

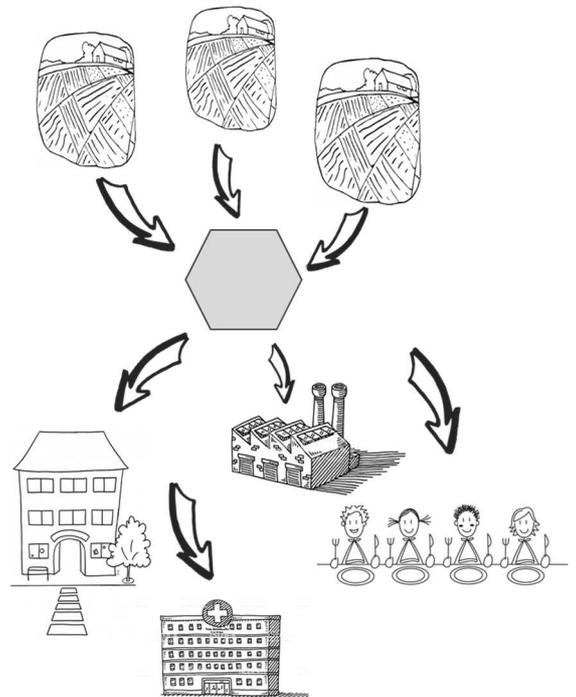


## Pour la suite

Adoption de la feuille de route du scénario **Afterres 2050**. Le projet ambitieux de Rennes est de prendre en compte l'ensemble des enjeux du changement climatique (santé, biodiversité, pollution, ...) et d'adapter à ces enjeux les pratiques et productions agricoles du territoire.

La stratégie agricole est indissociable d'une stratégie alimentaire :

1. Il faut **adapter les régimes alimentaires** en mangeant moins de viande, plus de protéagineux, fibres, légumes et fruits secs.
2. Il faut **développer ces productions localement**, pour être en cohérence avec les autres enjeux du changement climatique.



### Témoignage

« Il faut un changement de paradigme, un changement des modes de consommation »

« Eau du Bassin Rennais se positionne comme accompagnateur pour toutes les collectivités qui souhaitent reproduire la démarche »

#### n°1

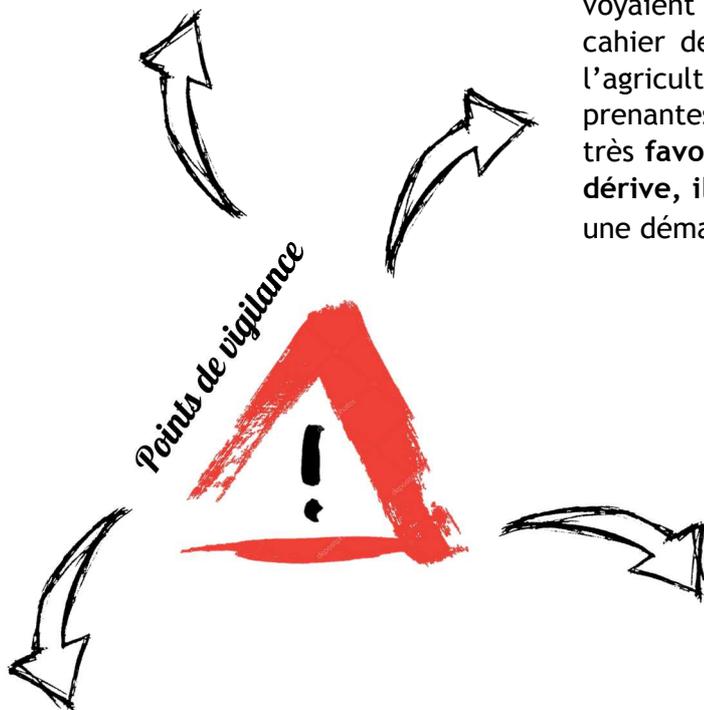
Le système Terres de Sources nécessite une **traçabilité des produits**. Or, les filières de production de grandes échelles ne sont pas originellement organisées pour cela (par exemple une entreprise de conditionnement de lait ne sépare pas le lait selon les producteurs). A fortiori dans l'ouest du territoire, où se trouvent des grosses coopératives. La première réaction des filières a donc été de dire que le projet était prometteur, mais qu'il allait leur coûter **plus de temps** et **plus d'argent**.

Pour minimiser ce frein, la vente au grand public est organisée au départ avec des exploitations qui opèrent en **vente directe**.

Aujourd'hui plusieurs filières de production sont intégrées à la démarche, mais le frein existe toujours puisque cela demande une gestion particulière.

#### n°2

Au départ, les agriculteurs bio et leurs organisations voyaient la démarche comme de la **concurrence** (le cahier des charges de Terres de Sources n'impose pas l'agriculture biologique). Aujourd'hui, ils sont parties prenantes de la démarche. Dans le **contexte sociétal** très favorable à la consommation bio, et les risques de **dérive**, ils prennent conscience de l'importance d'avoir une démarche plus globale.



#### n°3

Comment **délimiter le territoire** des agriculteurs éligibles à la démarche ?

Projet initial : enjeu de la protection des ressources en eau potable. Le territoire concerné était donc les seuls bassins versants des captages.

Puis, répondant à une **attente des consommateurs** qui souhaitent soutenir une agriculture vertueuse pour l'eau en général (pas seulement pour l'eau potable), le territoire a été étendu pour inclure le pays rennais.

Aujourd'hui : arc de cercle ouest nord-est. Le sud et l'est de l'agglomération ne sont pas inclus pour le moment.

=> **segmentation des territoires**.

#### n°4

Le territoire doit s'étendre pour répondre aux attentes des consommateurs.

Mais chacun a des **intérêts différents** : la Chambre d'Agriculture a pour mission de valoriser l'agriculture de l'ensemble du département/de la région ; les élus veulent valoriser les productions des agriculteurs de leur commune ; A l'inverse, les agriculteurs des bassins versants veulent être privilégiés par rapport à ceux du Pays Rennais, car c'est sur eux que pèse la pression.

=> crée des **tensions**.

## BASE DE DONNÉES COLLABORATIVE POUR LA COORDINATION ET LE SUIVI D'UN PLAN D'ACTION



Le projet en question est une base de données collaborative qui permet de suivre et coordonner les actions du contrat territorial pollutions diffuses sur les bassins versants de la Vie et du Jaunay.

Suite à l'évaluation de 2014, un nouveau contrat a été structuré. Les orientations prises :

- repenser la **gouvernance** pour **réunifier** le territoire,
- développer de **nouveaux partenariats** pour le portage des actions
- améliorer le **suiti** et la coordination

Dans cette optique une base de données collaborative a été imaginée.

Le développement technique de la base de données a été assuré par Envily.

La particularité de ce territoire est également que la maîtrise d'ouvrage du volet Pollutions Diffuses est assurée par une dizaine de structures différentes.

La solution de la base de données collaborative a permis à la fois d'unifier un territoire fragmenté, et d'avoir un seul outil de suivi pour tous les maîtres d'ouvrage, ce qui signifie un **suiti uniforme**.

### Contacts

Antoine GASNET : a piloté la co-construction.  
SMMVLJ - Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay  
antoine.gasnet@vie-jaunay.com  
02 28 10 94 38

Florence PAYRAUDEAU : grande contribution lors de la co-construction.  
Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire  
florence.payraudeau@pl.chambagri.fr  
02 51 36 82 12



SAGE Vie et Jaunay  
37 communes  
Département : Vendée  
Région : Pays de la Loire  
780 km<sup>2</sup>  
550 exploitations agricoles actives

### Et concrètement ?

Suiti de **550 agriculteurs**  
40 techniciens utilisateurs dans 10 structures partenaires



Moyens humains mobilisés :

- 1 informaticien
- 1 technicien du syndicat
- 2 techniciens de structures se sont particulièrement impliqués dans la conception : la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire et CERFrance Vendée, maîtres d'ouvrage du contrat territorial.
- Tous les partenaires ont été associés à la conception et au test des versions de développement de l'outil.

**2016 - conception de l'outil** : 14 points entre le syndicat et le bureau d'étude + 2 points entre le syndicat et la Chambre d'Agriculture + 2 comités techniques.

604 heures de développement informatique.  
8500 € d'investissement initial (à 80% financé par l'Agence de l'Eau)

**2017-2018-2019 - amélioration de l'outil** : 11+5+3 points entre le syndicat et le bureau d'étude + 7 formations de maîtres d'ouvrage + 5 comités techniques.

363 + 36 heures de développement informatique.  
2500 € de maintenance et d'amélioration par an (à 60% financé par l'Agence de l'Eau)

**Convention** avec la Chambre d'Agriculture PdL qui a la **propriété des données agricoles** antérieures au contrat.

**Partenariat** avec le bureau d'études qui fait le développement informatique : le logiciel appartient au bureau d'études, et les données au syndicat.

## Réussites et points fort

« Il y a un **climat de confiance** sur le territoire, car les agriculteurs choisissent le technicien avec qui ils veulent travailler. Une fois que ce lien est instauré, il n'y a pas de frein à ce que le technicien rentre les données dans la base de données. Pour les agriculteurs, c'est très transparent. Que le technicien utilise cette base de données ou une autre, c'est du pareil au même. »

Une réussite est la **co-construction** de la base de données avec les maîtres d'ouvrages.

La co-construction présente deux avantages majeurs :

1. L'acceptation et l'**appropriation d'un outil** sont automatiques lorsqu'on a participé à l'élaboration de l'outil. Les maîtres d'ouvrage sont donc déjà en faveur de l'outil, avant même qu'il soit mis en place. Cela permet également d'éviter que l'outil soit perçu comme un dispositif de surveillance.
2. Différents acteurs = différents points de vue. Selon le métier, l'attente vis-à-vis de l'outil n'est pas la même. La co-construction permet d'intégrer et d'**anticiper les besoins des futurs utilisateurs**.

Un **gain de temps** considérable :

Aujourd'hui, le suivi du contrat nécessite seulement un mi-temps. Le temps investi dans la construction de la base de données est donc récompensé, d'autres missions peuvent être menées en parallèle.

Le projet est arrivé à la 2<sup>e</sup> place du **trophée de l'eau** en Vendée.

## Perspectives

Particulièrement intéressant pour les grands territoires.

Pour les territoires avec peu d'exploitations, l'investissement peut sembler lourd, mais le **confort** et le **gain de temps** qui suivent amortissent très vite le temps passé en amont.

## Contact de la part de territoires intéressés ?

- La Charente (début 2018)
- Présentation de l'outil lors d'une réunion en 2017 organisée par l'Agence de l'Eau et regroupant tous les contrats Grand Ouest : retours très mitigés. Les territoires les plus emballés étaient les grands territoires, mais certains voyaient l'outil comme de la surveillance oppressive. Cette perception n'a pas du tout été relevée sur le territoire du projet.



## Points de vigilance

Une première limite de l'outil vient des utilisateurs.

- Au-delà de l'aspect informatique en lui-même (ce n'est généralement plus un frein aujourd'hui), c'est la **prise en main de l'outil** de suivi qui peut poser problème. Pour éviter cela, bien former les techniciens, présenter l'outil.
- Peut conduire à un biais de remplissage s'il n'y a pas un suivi. Attention à l'interprétation des données de sortie.

**Solution apportée** : prendre le temps de former un référent par structure à l'utilisation du logiciel (1 demi-journée par structure, pour les grosses structures principalement). Celui-ci pourra alors être un relais auprès des techniciens de la structure.

Une autre limite vient des **structures qui possèdent déjà un tel outil**. Deux situations possibles :

- l'outil de la structure n'est pas aussi optimisé et élaboré que celui que proposait le SMMVLJ. Dans ce cas, la structure a pris en main la base de données proposée. C'était le cas par exemple de la Chambre d'Agriculture.
- l'outil de la structure est déjà performant : c'était le cas de Vendée Eau. Une première solution envisagée a été d'élaborer une connexion entre les deux plateformes. Mais cette solution, trop technique, n'a pas été retenue. C'est alors à la structure de s'assurer que les techniciens remplissent les deux bases de données.

**Investissement en temps colossal** : nécessaire à toute co-construction. Remarques à faire remonter des partenaires pour les améliorations de l'outil.